CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (Ramsar, Iran, 1971)

51e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 23 au 27 novembre 2015

**SC51-02**

**Questions découlant des 49e et 50e réunions du Comité permanent**

**Action requise :**

Le Comité permanent est invité à prendre note des progrès récents d’application de ses décisions et à envisager les prochaines étapes pour ces questions dans le cadre des points de l’ordre du jour de sa 51e Réunion.

**Note explicative**

1. Le tableau ci-dessous contient une liste des décisions prises par le Comité permanent à ses 49e et 50e réunions, dans lesquelles des tâches sont confiées au Comité permanent ou au Secrétariat.
2. Le tableau contient aussi le point de l’ordre du jour de la 51e Réunion du Comité permanent sous lequel chaque question sera examinée et mentionne tout document pertinent de la 51e Réunion du Comité permanent (SC51).

| **Décision no** | **Sujet** | **Tâches** | **Action/**  **Point de l’ordre du jour et documents SC51** |
| --- | --- | --- | --- |
| **49e Réunion du Comité permanent** | | | |
| SC49-02 | Questions financières et budgétaires | Le Comité permanent a décidé de différer sa décision sur la réattribution des fonds excédentaires de 2014 jusqu’à sa 50e Réunion. | Décision SC50-7  Sous-groupe sur les finances  DOC. SC51-18 |
| SC49-03 | Initiatives régionales | Le Comité permanent a décidé d’attribuer les fonds inscrits à la ligne D du budget administratif Ramsar, comme indiqué dans la colonne F du tableau 1 du document SC49-02. | Préparation des contrats et déboursement de fonds par le Secrétariat  DOC. SC51-18 |
| SC49-04 | Règlement intérieur | Le Comité permanent a décidé de communiquer le Règlement intérieur non modifié, tel qu’il a été utilisé à la COP11, pour discussion et adoption par les Parties contractantes pour application à la COP12. | Adoption du Règlement intérieur à la COP12  Groupe de travail sur la gestion |
| SC49-05 |  | Le Comité permanent a décidé d’établir un groupe de travail sur le Règlement intérieur devant se réunir tout au long de la COP à des moments précis et dans un lieu fourni le plus vite possible par le Secrétariat. Le groupe de travail conduira le plus possible ses travaux par voie électronique. |
| **50e Réunion du Comité permanent** | | | |
| SC50-4 | Mobilisation des ressources | Le Comité permanent a décidé de diriger un groupe de travail à composition non limitée pour examiner le cadre et plan pour la mobilisation des ressources et les partenariats et de faire rapport à la 51e Réunion du Comité permanent. | Groupe de travail sur la gestion |
| SC50-7 | Attribution des fonds excédentaires de 2014 | Le Comité permanent a décidé que les fonds excédentaires du budget de 2014 serviraient à financer la 51e Réunion du Comité permanent. | Préparatifs de la 51e Réunion du Comité permanent par le Secrétariat |
| SC50-8 | Établissement de groupes de travail résultant des Résolutions de la COP12 | Le Comité permanent a décidé d’établir un groupe de travail chargé de superviser l’application de la CESP et un groupe de travail chargé d’améliorer les instruments de gestion existants entre l’UICN, le Comité permanent et le Secrétaire général. | Rapports des groupes de travail au Groupe de travail sur la gestion à la 51e Réunion du Comité permanent |